

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2021-0456.

Cette session qui sera publique, se tiendra le 17 décembre 2021 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-0456

Lot 5 589 642 du cadastre du Québec, situé sur le chemin des Berges-de-l'Est (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser la construction d'un terrain de tennis et d'une remise sur le lot 5 589 642 du cadastre du Québec, bien que la réglementation stipule qu'il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage principal sur le terrain pour que puisse être implantée une construction accessoire.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 2017-498, Constructions et bâtiments accessoires, Généralités, article 139, paragraphe 1 : Il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage principal sur le terrain pour que puisse être implantée une construction accessoire.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 17 DÉCEMBRE 2021.

Donné à Wentworth-Nord, ce 2e jour du mois de décembre deux mille vingt et un.



Marie-France Matteau

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 2e jour du mois de décembre deux mille vingt et un.



Marie-France Matteau

Directrice générale et secrétaire-trésorière